

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick BIGAUD, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation 3 avril 2019

Date d'affichage : 3 avril 2019

Etaient présents :

Yannick BIGAUD, Isabelle BARATHON-BAZELLE, Serge BESNIER, Marie-Christine HOULLIER, Daniel LEGENDRE, Florence DE DEYN, Philippe SOUCHAUD, Jacques LEGENDRE, Solange PENTECOUTEAU, Marie-Josèphe MAILLET, Danielle LERAY, Béatrice PERROT, Jean-Marc DROUET, Joseph EPIARD, Sandra JULAUD, Fabrice DANET, Anne LEBRETON, Frédéric THOBIE, Jacques GAUTHIER, Marie-Andrée TREILLARD, Jérôme CELLE, Annie FERRON.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jacques MICHEL ayant donné pouvoir à M. Christine HOULLIER ; Caroline PAVIN ayant donné pouvoir à Jacques LEGENDRE

Natacha MESRE ayant donné pouvoir à Anne LEBRETON ; Pierre LE GUILY ayant donné pouvoir à Jacques GAUTHIER

Didier GILBERT ayant donné pouvoir à Daniel LEGENDRE ;

Etaient absentes : Hélène COGREL, Cécile CORBIN

M. Daniel LEGENDRE a été élu secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur Yannick BIGAUD ouvre la séance à 19 h.

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

SECRETAIRE : M. Daniel LEGENDRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2019, transmis aux conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ A L'UNANIMITE

FIXE les tarifs communaux afin de les rendre applicables à compter du 11 avril 2019,

⇒ A L'UNANIMITE

ACCORDE les enveloppes financières aux établissements d'enseignement de Guémené-Penfao pour les élèves scolarisés à Guémené-Penfao.

DIT que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2019 :

parmi celles du compte 6067 pour un montant global de : 19 060 € (fournitures scolaires)

parmi celles du compte 6554 pour un montant global de : 7 200 € (subventions)

parmi celles du compte 6558 pour un montant global de : 129 516 € (autres contributions obligatoires)

parmi celles du compte 6574 pour un montant global de : 28 923 € (subvention aux assos)

parmi celles du chapitre 21 pour un montant global de : 11 000 €

parmi celles du chapitre 611 pour un montant global de : 396 €

⇒ A L'UNANIMITE

FIXE à 708 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant à Guémené-Penfao hors fournitures scolaires, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2018 en fonction « écoles » :

1°) Dépenses réelles hors fournitures scolaires – Réel dépensé 2018

Chap. 011 Charges à caractère général	67 895,90 €	Total Dép. Fonctionnement écoles publiques N - 1	293 199,50 €
Chap. 012 Charges de personnel	208 497,00€		
Chap. 65 Autres charges	16 806,60 €		
Recettes Rembours. assurances personnel...	1 144,39 €	D'où Charge NETTE 2018	263 307,11 €
Dotations, subventions et participations	28 748,00 €		
Total N – 1 élèves 3 écoles publiques = 372	Dépense nette (Charge / Nb) = 707,80 € arrondi à :		708 €

2°) Fournitures scolaires : A ajouter le cas échéant 45 € / élève selon le montant précédemment voté par délibération n° 2018-027, conforme au montant voté - et dépensé par élève concerné - pour l'année 2018.

⇒ **A L'UNANIMITE**

ATTRIBUE des subventions aux associations locales selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
Sport	
Cavaliers du Don	2 200 €
Danse Tempo	2 000 €
Fairy Bad Guem	200 €
Football Club Guémené Massérac (FCGM)	6 300 €
Guémené VTT (+ section cycliste)	500 €
Gym santé	300 €
HCPG (Hand)	1 800 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	700 €
Tennis club	1 500 €
Taekwondo	1 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	500 €
Union sportive de Guénouvry - Foot	600 €
Union sportive de Guénouvry – Gym	300 €
VOG (Volley Guémené)	500 €
Culture	
Chorale des pierres bleues	250 €
Clé de Sol	5 900 €
Fanfare Guémenéenne	2 500 €
Compagnie des arbres nus	1 500 €
Cinéma l'Odéon (Association l'Etendard)	2 500 €
Comité des Fêtes - Animation	
Comité des Fêtes du pays de Guémené	2 500 €
Comité des Fêtes de Beslé (auto sprint)	1 600 €
Comité des Fêtes du Guénouvry	150 €
Cours et jardins	2 500 €
Gwen Menez	3 000 €
Echange de savoirs – Histoire patrimoine	
Femmes et vie locale	270 €
Enfance – Jeunesse – Associations scolaires	
Pat'à bulles	100 €
Santé	
Amicale des donneurs de sang	360 €
Associations sociales ou caritatives	
Amicale des sapeurs-pompier	2 800 €
Alcool assistance	150 €
Nature – Environnement – Agriculture	
Arpège	500 €
Comice agricole	2 000 €
Anciens combattants	
Médaillés militaires 776 ^{ème} section	100 €
UNC de Guémené	100 €

Divers	
Concours départemental du cheval Breton	1 000 €
TOTAL	48 180 €
ORGANISMES SCOLAIRES	
Collège BELLEVUE - Association Sportive	800,00
Collège BELLEVUE – FSE	1 000,00
Collège ST MICHEL - Association sportive	600,00
TOTAL	2 400,00 €
Culture	
Musicales de Redon	5 000 €
TOTAL ASSOCIATIONS (hors divers)	55 580 €
DIVERS (non affecté : Imprévus)	13 297 €
TOTAL ASSOCIATIONS	68 877 €
pour mémoire:	
Etablissements scolaires (<i>sur l'article budgétaire 6574</i>)	28 923 €

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, dont le compte 6574 est crédité d'un montant couvrant cette somme de 68 877 € incluant une marge supplémentaire d'imprévus, ainsi que les subventions aux établissements scolaires.

⇒ **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 relatif au budget principal.

⇒ **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE le compte administratif 2018 du budget principal qui s'établit comme suit :

	RECETTES de l'exercice 2018	DÉPENSES de l'exercice 2018	Résultats de <u>l'exercice 2018</u>	Reports N – 1 (résultats 2017 reportés par affectation au BP.2018 : Recettes)	Résultats de clôture (cumulés exercice 2018 + reports N-1)
Section de Fonctionnement	5 329 957,01€	4 504 073,55 €	825 833,46 €	+ 711 497,369 €	1 537 380,32 €
Section d' Investissement	2 451 798,76 €	2 616 185, 19 €	- 164 386,43 €	+ 1 594 182,69 €	1 429 796,26 € *

⇒ **A L'UNANIMITE**

AFFECTE des résultats de clôture 2018 comme suit :

- Affectation en Section d'investissement du BP 2019 :

☞ *Report automatique des Restes à Réaliser aux chapitres / articles correspondants de la section d'investissement en tant que dépenses soit 2 650 873,84€ desquels sont déduits les crédits d'investissement 2018 (subventions certaines soit 745 740€ + emprunt 1,2 MK€) soit un besoin de financement de 705 133,84€.*

☞ Excédent d'Investissement de 1 429 796,26 € affecté en R. 001 (recette d'investissement) pour un montant équivalent, qui suffit à couvrir le financement des Restes à Réaliser ;

☞ Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée en réserve d'investissement pour participer au financement de projets = 700 000 € sur le compte 1068 (recette complémentaire Investissement) ;

- Affectation en Section de fonctionnement 2019 : Solde de l'excédent de fonctionnement (déduction faite de la ponction pour réserve en capitalisation) soit 837 380,82 € affectés en R.002 (recette de fonctionnement).

⇒ **23 voix POUR et 4 OPPOSITIONS**

APPROUVE le projet du budget primitif de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit en intégrant les « Restes à Réaliser » et l'affectation des résultats de l'exercice 2018 :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	6 120 894, 82 €	6 120 894,82 €
Section d'INVESTISSEMENT	6 754 650,48 €	6 754 650, 48 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions 2018 de la commune tel que présenté comme suit :

VENTES par la commune :

Budget Commune

Date de vente	Nom de l'acheteur	Références de l'encaissement		Valeur de cession
11/01/2018	GAULTIER de la RICHERIE Raoul	Titre 160 - B53	17/04/2018	575,00 €
12/12/2018	LACIRE Clément	Titre 724 - B236	17/12/2018	60,00 €

Budget Lotissement domaine de la Courtinais

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement		Valeur de cession
04/05/2018	GEFFRIAUD Jean-Claude	Titre 2 B2	03/10/2018	19 080,00 €
30/08/2018	KERNALAGUEN J. Charles	Titre 3 - B2	03/10/2018	21 420,00 €
26/10/2018	RIO Elodie	Titre 6 - B4	29/10/2018	21 420,00 €
10/10/2018	LAGADEC Chrystelle	Titre 8 - B6	07/12/2018	19 530,00 €

Budget Lotissement Résidence de la Croix Verte

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement		Valeur de cession
16/07/2018	EVERS Katleen	Titre 2 B2	05/11/2018	120 000,00 €

ACQUISITIONS par la commune :

Budget Commune

Date d'acquisition	Nom du vendeur	Références de l'encaissement		Valeur d'acquisition
30/03/2018	Consorts HERMOUET et ROCHEDREUX (H)	Mdt 527 B 133	10/04/2018	38 450,00 €
22/08/2018	Consorts GEGO et ROYER	Mdt 1371 - B376	06/09/2018	6 100,00 €

Servitude Commune de Guémené-Penfao / CUMA du NORD et de RICHEBOURG Immobilier

Nom	Date de l'acte	Référence du paiement		
Honoraires Me JANVIER	15/12/2017	Mdt 926 - B249	13/06/2018	726,16 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

FIXE les taux des taxes communales comme suit pour l'exercice 2019, taux inchangés par rapport à l'année 2018, soit :

Taxe d'Habitation	19,25%
Taxe Foncier Bâti	28,04%
Taxe Foncier Non Bâti	58,14%

⇒ **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 relatif au budget annexe assainissement collectif, qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇒ A L'UNANIMITE

ARRÊTE le compte administratif 2018 du budget Assainissement collectif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2018	RECETTES de l'exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Report N-1 (report excédent 2017 affecté au BP 2018 : <u>Recettes</u>)	Résultats de clôture (cumul exercice 2018 + reports N-1)
Section de Fonctionnement	86 578,76 €	214 706,27 €	128 127,51 €	780 597,92 €	908 725,43 €
Section d'Investissement	15 390,12 €	74 192,32 €	58 802,20 €	126 978,47 €	185 780,67 €

⇒ A L'UNANIMITE

AFFECTE comme suit le résultat de clôture 2018 du budget annexe « Assainissement collectif » au budget primitif 2019 :

- Section d'investissement : Excédent de 185 780,67 € affecté en R. 001 (recette d'investissement pour 2019) pour un montant équivalent.
- Affectation en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement (Compte 1068) : *Néant*.
- Excédent d'exploitation de 908 725,43 € affecté en totalité en R.002 (recette d'exploitation 2019).

⇒ A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de budget primitif 2019 « Assainissement collectif », qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	1 066 225,43 €	1 066 225,43 €
Section d'INVESTISSEMENT	1 081 506,10 €	1 081 506,10 €

⇒ A L'UNANIMITE

ARRÊTE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 relatif au budget annexe du lotissement Résidence Croix Verte, qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune.

⇒ A L'UNANIMITE

ARRÊTE le compte administratif 2018 du budget lotissement Résidence de la Croix Verte, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2018	RECETTES de l'exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Report N-1 (résultats 2017 affectés au BP 2018) : Déficits	Résultats de clôture (cumulés exercice 2018 + reports N-1)
Section de Fonctionnement	245 031,18 €	233 753,47 €	- 11 277,71 €	- 53 568,15 €	- 64 845,86 €
Section d'Investissement	113 753,47 €	233 753,47 €	+ 120 000,00 €	- 233 753,47 €	- 113 753,47 €

⇒ A L'UNANIMITE

AFFECTE le résultat de clôture 2018 comme suit au budget primitif 2019 pour ce budget annexe « Résidence de la Croix Verte » :

- Section d'investissement : Déficit de 113 753,47 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement 2019)
- Section de fonctionnement : Déficit de 64 845,86 € affecté en D.002 (Dépense de fonctionnement 2019).

⇒ A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de budget primitif 2019 du lotissement de la Résidence de la Croix Verte, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	312 609,33 €	312 609,33 €
Section d'INVESTISSEMENT	113 753,47 €	113 753,47 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018 relatif au budget annexe du lotissement « Domaine de la Courtinais », qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes de la commune

⇒ **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE le compte administratif 2018 du budget lotissement du Domaine de la Courtinais qui s'établit comme suit :

	DEPENSES De l'exercice 2018	RECETTES de l'exercice 2018	Résultats de l'exercice 2018	Reports N-1 (résultats 2017 reportés par affectation au BP 2018) : Dépenses	Résultat de clôture (cumulés exercice 2018 + reports N-1)
Section de Fonctionnement	236 576,52 €	219 348,20 €	17 228,32 €	- 66 680,45 €	- 83 908,77 €
Section d'Investissement	149 787,92 €	253 804,92 €	+ 104 017,00 €	- 231 237,92 €	- 127 220,92 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

AFFECTE le résultat de clôture 2018 comme suit au budget primitif :

- Section d'investissement : Report du déficit de 127 220,92 € affecté en D.001 (Dépense d'investissement pour 2019) ;
- Report du déficit de fonctionnement de 83 908,77 € en D.002 (Dépense de fonctionnement 2019).

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de budget primitif 2019 du lotissement du domaine de la Courtinais, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	381 185,61 €	381 185,61 €
Section d'INVESTISSEMENT	201 266,84 €	201 266,84 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet Aménagements de sécurité routière comportant création de passages piétons surélevés (plateaux ralentisseurs) sur départementale en agglomération, dans le centre-bourg de la section de commune de Beslé-sur-Vilaine (Rue du Général de Gaulle et rue de la Résistance), pouvant bénéficier d'un financement au titre de la répartition (en 2019) du produit des amendes de police 2018 relatives à la circulation routière ;

S'ENGAGE à sa réalisation au cours de l'année 2019.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les modalités de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections pouvant être attribuées aux agents

⇒ **A 23 voix POUR, 1 OPPOSITION et 3 ABSTENTIONS**

EMET un avis favorable sur le projet d'exploiter une carrière de roches massives à ciel ouvert pendant 15 ans, et de remblayer une fosse d'excavation, au lieudit Le Tahun – section de Guénouvry à Guémené-Penfao, assorti des réserves ci-dessous :

- Que le chantier soit totalement clos et interdit au public au moyen de clôtures adaptées et d'une signalétique adéquat,
- Que les entrées et sorties du chantier sur la Route Départementale D 125 soient sécurisées.
- Que les futurs recrutements privilégient le tissu local,
- Que le plan de circulation des poids lourds présenté soit respecté,
- Que la qualité de l'eau rejetée après traitement soit contrôlée régulièrement par les services de l'Etat, et fasse l'objet d'une communication publique.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs budgétaires.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les éventuels contrats en découlant.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable situé « rue Victor Hugo », pour un montant de 4 542 € TTC à facturer à la Commune.

AUTORISE ainsi Monsieur le Maire à signer toute pièce, et prendre toute décision, nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'information sur la desserte la desserte des parcelles cadastrées YV 327, 329 et 330, situées « rue Victor Hugo » pour des travaux d'extension à partir du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SYDELA et de l'extension du réseau téléphonique, sous domaine public, pour un montant de 8 232,38 € à facturer à la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.

⇒ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les modalités de participation financière concernant la convention relative aux travaux d'éclairage public « Place du Nord » autorisant la réalisation de ces travaux et fixant les modalités de leur financement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que l'accord financier général pour la participation financière aux différents travaux.

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE le paiement par la Commune des factures de téléphonie correspondant aux lignes téléphoniques désormais résiliées du SIVOM « Sejie », pour un montant de 801,28 € ;

INFORME les autres communes qui étaient membres de ce SIVOM ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toute décision et signer toute pièce utile à la clôture de ce dossier.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DEMANDE au Conseil départemental l'inscription au PDIPR de l'itinéraire de 28 km nommé circuit de « la Vallée du Don »,

SOLLICITE le Département pour une subvention,

AUTORISE le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de passage sur propriétés privées,

S'ENGAGE :

- à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'aliénation ou de suppression du / des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution,
- à laisser les chemins ouverts et à les entretenir,
- à inscrire les chemins de préservation dans le PLU/PLUI.